



VILLE D'ESCAUDAIN

-----  
COMPTÉ-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 25 JUIN 2019 à 18 H 15

(Convocation en date du 19 Juin 2019)

---

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, DHENAIN Laëtitia, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse, LOUGHANI Abdelaziz, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, CAULIEZ Claude, GUIOT Christelle, MERCIER Catherine, ABDELKADER Michaël, PUPILLI Pascal

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BREEM Hervé donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée, M. LAKOMY Laurent donne pouvoir à Mr SION Michel, Mme BOURRE Martine donne pouvoir à Mr LOUGHANI Abdelaziz, Mme JANICKI Céline donne pouvoir à Mr ABDELOUAHED Olivier, Mme AIT MOUHA Fatima donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, M. LAAMIMAT Rarib donne pouvoir à M. ABDELKADER Michaël

Membre excusé :

Membre absent : Mme DESRAY Corinne

Secrétaire de séance : Mme PARYS Jeanne-Aimée

---

**Délibération n° 01/04/2019 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 Mai 2019**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 Mai 2019.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n° 02/04/2019 – Personnel communal – Emplois non permanents – Conditions de recrutement et de rémunération**

Le Conseil Municipal décide la création des postes repris dans le tableau ci-dessous et précise que les recrutements, qui interviennent sur des emplois non permanents, seront rémunérés dans les conditions suivantes :

<b>Emplois non permanents (article 3)</b>			
Emplois	Nb de postes créés	Grade de référence et indice de rémunération actuel	Nature et période de recrutement
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>			
Directeur diplômé BAFD (ou équivalent)	2	Animateur – 3 <sup>e</sup> échelon (IB 388 – IM 355)	<b><u>Besoins saisonniers</u></b> <b><u>Alinéa 2</u></b> Périodes de fonctionnement des ALSH [vacances de Toussaint, Hiver, Printemps, Été (juillet*), ...] *effectif maxi
Directeur stagiaire BAFD (ou équivalent)	1	Animateur – 2 <sup>e</sup> échelon (IB 379 – IM 349)	
Responsable camping	1	Animateur – 2 <sup>e</sup> échelon (IB 379 – IM 349)	
Assistant sanitaire	1	Animateur – 1 <sup>er</sup> échelon (IB 372 – IM 343)	
Animateur diplômé BAFA (ou équivalent)	32*	Adjoint d'animation 6 <sup>e</sup> échelon (IB 356- IM 332)	
Animateur stagiaire BAFA (ou équivalent)	22*	Adjoint d'animation 2 <sup>e</sup> échelon (IB 350 – IM 327)	
Animateur non diplômé	5*	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon (IB 348 – IM 326)	<b><u>Besoins temporaires</u></b> <b><u>Alinéa 2</u></b> Selon nécessités en période scolaire
Agent d'encadrement de la pause méridienne	5	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon (IB 348 – IM 326)	
Agent d'encadrement des activités périscolaires	3	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon (IB 348 – IM 326)	
Agent d'animation pour manifestations diverses (culturelles, sportives, ...)	2	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon (IB 348 – IM 326)	<b><u>Besoins temporaires</u></b> <b><u>Alinéa 2</u></b> Selon période d'organisation des manifestations (préparation si besoin et jour de l'évènement)
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>			
Agent d'entretien des bâtiments communaux ou de voirie, distribution de l'information municipale, accroissement d'activités au service de restauration scolaire...	6	Adjoint technique 1 <sup>er</sup> échelon (IB 348 – IM 326)	<b><u>Besoins temporaires ou saisonniers</u></b> <b><u>Alinéa 2</u></b> Selon besoins
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>			
Intervenant musical ou artistique (pour manifestations diverses : accompagnement des examens de fin d'année, ateliers découvertes, ...)	1	Assistant en enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe – 1 <sup>er</sup> échelon (IB 389 – IM 356)	<b><u>Besoins temporaires</u></b> <b><u>Alinéa 2</u></b> Selon période d'organisation des manifestations (préparation si besoin et jour de l'évènement)
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>			
Agent administratif (accroissement d'activité)	1	Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> échelon (IB 348 – IM 326)	<b><u>Besoins temporaires</u></b> <b><u>Alinéa 2</u></b> Selon nécessités

<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Surveillant de baignage (titulaire du B.N.S.S.A)	1	Educateur des APS 4 è échelon (IB 397 – IM 361)	<b><u>Besoins saisonniers</u></b> <b><u>Alinéa 2</u></b>  <b>ou</b> <b><u>Besoins temporaires</u></b> <b><u>Alinéa 2</u></b>
Surveillant de baignage, animation des cours d'aquagym, C.I.S, activités découvertes diverses (titulaire du BEESAN, BPJEPS AAN ou équivalent)	2	Educateur des APS 7 è échelon (IB 452 – IM 396)	

Le Conseil Municipal ajoute que Monsieur le Maire est également autorisé à recruter des agents non titulaires dans les cas ci-dessous :

Emplois	Nb de postes créés	Grade de référence et indice de rémunération actuel	Réf. juridique	Période de recrutement
Tous types d'emplois nécessitant le remplacement d'un agent indisponible	Fonction du nombre d'agents absents selon postes ouverts au tableau des emplois communaux permanents	1 <sup>er</sup> échelon du grade de l'agent indisponible sauf pour la filière sportive pour laquelle les mêmes conditions de rémunération seront appliquées que pour les besoins saisonniers ou temporaires compte tenu de l'exigence de diplômes spécifiques	<b><u>Remplacement d'agents sur emploi permanent</u></b>  <b><u>Article 3-1</u></b>	Selon nécessités
Tous types d'emplois nécessitant le recrutement d'un fonctionnaire	Selon postes ouverts au tableau des emplois communaux permanents		<b><u>Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire</u></b>  <b><u>Article 3-2</u></b>	

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- recruter en tant que de besoin les agents non titulaires nécessaires à l'organisation des activités municipales et à la continuité du service public,
- signer les contrats nécessaires à l'application de la présente délibération.

et précise que :

- ces recrutements sont susceptibles d'intervenir durant le fonctionnement normal des services mais aussi à titre exceptionnel pour certains emplois les dimanches, jours fériés et de nuit.
- la présente délibération remplace les délibérations du 2 décembre 2014 et 25 septembre 2018 précitées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 03/04/2019 – Marché de travaux de construction de trottoirs, d'allées, de cours, de parties de chaussées et aménagements divers – Autorisation au Maire à signer**

Le Conseil municipal approuve la procédure adaptée lancée pour les travaux de construction de trottoirs, d'allées, de cours, de parties de chaussées et aménagements divers à Escaudain.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché et ses éventuels avenants et décisions de poursuivre, ainsi qu'à intervenir pour son exécution et précise que les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits ouverts à l'article 2315 - codes fonctionnels 821 et 822.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 04/04/2019 – Concession d'aménagement de la Résidence du Collège – Désignation du concessionnaire et approbation du contrat de concession d'aménagement**

Le Conseil municipal décide d'attribuer la concession d'aménagement de la Résidence du Collège à la société d'économie mixte NORD SEM située 9 rue des Bouleaux 59810 LESQUIN. Il approuve le contrat de concession d'aménagement tel qu'annexé à la délibération ainsi que le bilan prévisionnel de l'opération et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de concession ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre et à accomplir les formalités afférentes.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 05/04/2019 – Résidence Louise Michel – Rétrocession de la voie, du réseau d'éclairage public et des espaces communs – Classement de la voirie dans le domaine public communal**

Le Conseil municipal approuve l'acquisition à titre gracieux des voies, des espaces communs et du réseau d'éclairage public auprès de la SIGH, le réseau d'assainissement étant rétrocédé directement au SIAD et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette procédure. Il précise que les limites assignées à la voie sont celles fixées sur le plan de bornage et que le transfert fera l'objet d'un acte notarié publié aux hypothèques par Maître Sophie DE CIAN LHERMIE, notaire à Denain. Il prononce le classement dans la voirie communale des diverses voies reliant la rue Maurice Ravel à l'Allée des Tilleuls, ce qui porte la longueur totale du réseau de voirie communale à 27.456,10 mètres. Le Conseil Municipal prononce le classement des espaces communs dans le domaine public communal et impute les dépenses relatives au paiement des frais de transfert sur les crédits ouverts au chapitre 21 article 2151 du budget en cours il sollicite l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi des finances 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 06/04/2019 – Droits des sols – Autorisation d'un dépôt de permis de construire au nom de la Commune – Groupe scolaire ancien site dit de la Ferme Cauliez**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à déposer et signer au nom de la Commune, la demande de permis de construire ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 07/04/2019 – Système d'Enregistrement National des demandes de logement locatif social – Délégation de l'enregistrement au Centre Communal d'Action Sociale d'Escaudain**

Le Conseil municipal délègue l'enregistrement des demandes de logement locatif social, dans le cadre du S.E.N, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Escaudain et autorise Monsieur le

Maire à signer la convention de mandat portant sur l'enregistrement des demandes de logement locatif social.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 08/04/2019 – 11<sup>ème</sup> programme d'interventions de l'Agence de l'Eau – Signature de la charte d'entretien des espaces publics – Demande de participation de l'Agence de l'Eau à l'acquisition de matériel alternatif à l'utilisation de produits phytosanitaires**

Le Conseil municipal décide d'engager la Commune dans le niveau 1 de la charte des espaces publics, il autorise Monsieur le Maire à la signer. Il l'autorise à demander une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau (aide à hauteur de 50% du coût du matériel, plafonnée à 10.000 €) et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et à l'exécution de cette demande d'aide.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 09/04/2019 – Programme d'Alpha Promotion – Lotissement de 15 lots libres – Dénomination de la Résidence et de la voie créée – Numérotation des logements**

Le Conseil municipal décide de dénommer la Résidence et la voie sus indiquées, comme proposé, « Résidence Simone Veil » et « Rue Martha Desrumaux » et adopte la numérotation proposée.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 10/04/2019 – Bail de location du logement sis 1/2 rue Pierre Degeyter**

Le Conseil municipal décide de louer à compter du 15 août 2019, pour une durée de six ans renouvelable de manière expresse, l'immeuble sis, 1/2 rue Pierre Degeyter à Madame DIOP Mareme. Il approuve le bail de location ci-annexé et autorise Monsieur le Maire à signer le bail et à intervenir pour son exécution.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 11/04/2019 – Piscine Maurice Thorez – Approbation du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S.)**

Le Conseil municipal approuve le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine Maurice Thorez annexé à la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 12/04/2019 – Piscine Maurice Thorez – Droits d'entrée « Lycéens et étudiants »**

Le Conseil municipal fixe pour les lycéens et étudiants, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019, à 1,90 € le droit d'entrée par séance et par élève (la présence d'un seul Maître-Nageur Sauveteur est nécessaire). Il précise que les recettes seront encaissées sur le budget communal à l'article 7067 – code fonctionnel 253 et ajoute que les recettes feront l'objet de titres établis au vu d'un état de présence visé par le chef de bassin et le professeur d'éducation physique des lycées et établissements d'enseignement supérieur.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 13/04/2019 – Allocations scolaires – Barème 2019**

Le Conseil municipal décide d'allouer une allocation à chaque élève d'ESCAUDAIN qui aura fréquenté durant l'année scolaire 2018-2019 un établissement scolaire extérieur à la Commune (sont exclus les élèves suivant des cours par correspondance), y compris ceux des pays membres de l'Union Européenne, selon les taux suivants :

- 105 € aux élèves de l'Enseignement Supérieur.

- 92 € aux élèves handicapés qui auront fréquenté un Etablissement d'Enseignement Spécialisé situé hors du territoire du canton de Denain et à ceux qui auront fréquenté un Etablissement d'Enseignement Spécialisé pour handicapés (type Institut Médico Educatif) situé dans le canton de Denain ou une section d'études spécialisées d'un collège.
- 35 € aux élèves du second cycle des Enseignements Secondaire, Technique, Agricole.

Il précise :

- a) que l'allocation susvisée est accordée pour une scolarité régulière et sera versée directement sur un compte bancaire ou postal.
- b) qu'au mandat de paiement allouant le bénéfice de l'allocation devra être annexé un certificat de scolarité daté de la fin de l'année scolaire pour les lycéens et d'un certificat d'inscription pour les étudiants universitaires.
- c) que les justificatifs ne seront honorés qu'à la seule condition qu'ils soient parvenus en Mairie pour le 5 Juillet 2019.
- d) que la dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 67 – article 6714 – codes fonctionnels 22 et 23.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 14/04/2019 – Ecole Municipale de Musique – Modification du règlement intérieur**

Le Conseil municipal approuve le règlement ci-annexé et autorise M. le Maire à signer ce règlement et à intervenir pour son exécution.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 15/04/2019 – Centre culturel Charles De Gaulle – Instauration d'un règlement intérieur**

Le Conseil municipal approuve le règlement ci-annexé et autorise M. le Maire à signer ce règlement et à intervenir pour son exécution.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 16/04/2019 – Retrait du SIDEN-SIAN de la Commune d'Auxi-le-Château (Pas-de-Calais) – Comité Syndical du 22 Mars 2019**

Le Conseil municipal accepte la demande de retrait du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Ternois pour la compétence Assainissement Non Collectif sur le territoire de la commune d'AUXI LE CHATEAU et précise que Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 17/04/2019 – Rapport d'activité sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale – Exercice 2018**

Le Conseil municipal prend acte du rapport ci-annexé sur l'utilisation de la D.S.U.C.S. reçue au titre de l'année 2018.

**Délibération n° 18/04/2019 – Subventions aux associations Escaudinoises – Versement du solde – Année 2019**

Le Conseil municipal décide d'allouer les soldes des subventions de fonctionnement suivant le tableau ci-dessous et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65, article 6574.

<b>1.a - Associations culturelles</b>	
Association des Amis du Musée d'Escaudain	755 €
Harmonie d'Escaudain	7 310 €
Arts en Mouvement	1 110 €
Cercle Philatélique Escaudinois	325 €
Bimbo - Escaudain	1 050 €
Ass. de sauvegarde du patrimoine escaudinois	629 €
Club de généalogie d'Escaudain et de l'Ostrevant	222 €
Comité Escaudain Ruhla	1 500 €
<b>1.b - Associations de quartiers et sociales</b>	
Comité des fêtes de la cité Nervo - Escaudain	660 €
Cercle Laïque socio-culturel Jacques Brel - Escaudain	3 780 €
Mieux Vivre à Louise Michel - Escaudain	2 711 €
Nouveau Regard	140 €
Nord Escaudain	700 €
Les pensées d'Astrid	350 €
<b>1.c - Associations sportives</b>	
Escaudain Basket - Porte du Hainaut	10 850 €
Basket Féminin Escaudain - Porte du Hainaut	12 472 €
Atout Forme - Escaudain	490 €
Les Archers Escaudinois	1 050 €
Union Sportive Escaudain Football	21 450 €
Association sportive de Tennis de Table - Escaudain	4 010 €
Force Athlétique Escaudain	6 440 €
Club Olympique Municipal Escaudinois	6 800 €
Club Cyclo VTT Escaudain	1 050 €
Tennis Club Escaudinois	4 700 €
Association Sportive de Tir Escaudinoise	220 €
UNSS - Collège Félicien Joly d'Escaudain	315 €
<b>1.d – Associations diverses</b>	
Le pigeon de fer - Escaudain	150 €
Association de chasse St Hubert	350 €
Amicale pour le don de sang bénévole d'Escaudain	140 €
Union du commerce - Escaudain	630 €
Les Anciens combattants - Escaudain	490 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n° 19/04/2019 – Subventions aux associations locales et régionales (1) – Année 2019**

Le Conseil municipal décide d'allouer les subventions suivant le tableau ci-dessous et impute la dépense sur les crédits de l'exercice en cours ouverts au chapitre 65, article 6574.

Institut de Recherche sur le Cancer (Lille)	180 €
Les Restaurants du Cœur (Raismes)	1 000 €
Les Clowns de l'Espoir (Villeneuve d'Ascq)	100 €
Association Familiale "Les Papillons Blancs de Denain et Environs" (Denain)	1 000 €
Amicale des Amis et Anciens élèves du Lycée Kastler (Denain)	200 €
Comité Amiante Prévenir et Réparer (Thiant)	150 €
Ligue Française contre la Sclérose en Plaques (Paris)	100 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n° 20/04/2019 – Motion pour l'annulation de la hausse des tarifs de l'électricité et la réduction des taxes en ramenant la TVA à 5,5 % sur la consommation**

Le Conseil municipal approuve la motion pour l'annulation de la hausse des tarifs de l'électricité et la réduction des taxes en ramenant la TVA à 5,5 % sur la consommation.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n° 21/04/2019 – Compte-rendu des décisions de non-exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

## **Délibération n° 22/04/2019 – Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations**

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

Fait à Escaudain, le 27 Juin 2019  
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT

Affiché, le 02 Juillet 2019  
Bruno SALIGOT

Maire d'ESCAUDAIN